

Paris, le 13 septembre 2023, 19h15

**FOCUS ENTERTAINMENT : Assemblée Générale ordinaire et Extraordinaire  
du 12 septembre 2023**

**PARIS, FRANCE – le 13 septembre, 2023 – FOCUS ENTERTAINMENT** [FR0012419307 – ALFOC] a tenu hier l'Assemblée Générale de ses actionnaires, sous la présidence de Fabrice Larue, Président du Conseil d'administration. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 5.317.953 actions sur les 5.823.806 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 91,31%.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises à savoir :

- I. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus aux administrateurs et aux directeurs généraux
- II. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023
- III. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts
- IV. Affectation du résultat de l'exercice et dotation de la réserve légale
- V. Ratification de la cooptation de Monsieur Fabrice Larue en qualité d'administrateur
- VI. Approbation, en application des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce, des conventions réglementées conclues avec (i) Monsieur Sean Brennan et (ii) Monsieur Christophe Nobileau, et mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- VII. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce
- VIII. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes
- IX. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès

immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public

- X. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires
- XI. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires
- XII. Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de l'une des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes
- XIII. Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise
- XIV. Autorisation à donner au Conseil d'administration, en vue de la réduction du capital d'un montant nominal maximum de 1.169.086,80 euros, par voie d'offre publique de rachat d'actions suivie de leur annulation
- XV. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions
- XVI. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société
- XVII. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société
- XVIII. Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances
- XIX. Pouvoirs pour formalités

\*\*\*

La Société remercie les actionnaires ayant participé à cette Assemblée Générale.

Le résultat détaillé des votes par résolution peut être consulté sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://investor.focus-entmt.com/fr/meetings>

### About Focus Entertainment

FOCUS ENTERTAINMENT est l'un des leaders européens de l'édition et du développement de jeux vidéo. Editeur de licences fortes telles que, A Plague Tale, Atomic Heart, Evil West, The Surge et SnowRunner, sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. FOCUS ENTERTAINMENT réalise 95% de ses ventes à l'international. Le Groupe a réalisé en 2022- 23 un chiffre d'affaires de 194,1 millions d'euros. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS ENTERTAINMENT sur [www.focusent.com](http://www.focusent.com)

Pour plus d'informations suivez nous sur les réseaux sociaux

[Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [Instagram](#) - [YouTube](#) - [Facebook](#)

### Contacts

#### Relations Investisseurs

Laure d'Hauteville

Tél: + 33 (0) 1 55 26 85 00

E-mail: [IR@focusent.com](mailto:IR@focusent.com)

#### Relations Presse

Clémence Bigeon

Tél: + 33 (0) 1 55 26 85 00

Mail: [Clemence.BIGEON@focusent.com](mailto:Clemence.BIGEON@focusent.com)